

Mission handicap de l'URCA

Présentation du Schéma directeur pluriannuel du handicap

35^{ème} journées de l'ADHYS
jeudi 28 mars
vendredi 29 mars
2019



Plan

- Les normes relatives au handicap
- Présentation du schéma
- Axe 1
- Axe 2
- Axe 3
- Axe 4
- Axe 5
- Axe 6
- Axe 7

Les normes relatives au handicap

- 1

La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées

- Loi n° 75-534 du 30 juin 1975
- Le texte met en exergue la nécessité de permettre aux personnes concernées d'être intégrées en milieu ordinaire.
- Cela implique une intégration adaptée dans différents milieux : le logement, le milieu professionnel, l'enseignement

La loi en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

- Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
- L'URCA est soumise à la loi du 10 juillet 1987 qui impose à tout employeur public ou privé dont les effectifs représentent au moins vingt personnes d'employer, à temps plein ou temps partiel, des travailleurs handicapés dans la proportion de 6 %

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005
- Texte fondamental en matière de handicap
- La loi dispose que les locaux doivent être rendus accessibles à toute personne handicapée dans un délai de dix ans
- En 2014, un décret puis une circulaire ont accordé des dérogations

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Elle détermine les modalités de l'accueil des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur
- Elle permet « la réalisation des aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études »

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Article 47 : « les services de communication publique en ligne de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics doivent être accessibles aux personnes handicapées ».
- Article 19 : « les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire ».

La Charte Université-Handicap

- Elle a été signée le 4 mai 2012 par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère du travail, de l'emploi et de la santé, le ministère des cohésions sociales et de la solidarité, et la CPU.
- objectifs :
 - consolider les conditions d'accueil
 - développer la politique des ressources humaines en matière de handicap
 - valoriser la recherche sur le handicap
 - rendre les services accessibles
 - créer un schéma directeur pour le handicap

Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche

- Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013
- L'article L 712-6-1 du code de l'éducation: « le conseil académique en formation plénière (...) propose au conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap ».
- L'article L 712- 3 du code de l'éducation prévoit que « le conseil d'administration adopte le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap proposé par le conseil académique. Chaque année, le président présente au conseil d'administration un rapport d'exécution de ce schéma, assorti d'indicateurs de résultats et de suivi ».

Présentation du schéma directeur

- 2

Le handicap à l'URCA

L'URCA s'est engagée à accompagner les étudiants et personnels handicapés en développant, par le biais de la mission handicap, différentes activités nécessaires à leur bien-être au sein de l'université

Finalité du schéma directeur

- Réaliser un état des lieux du handicap au sein de l'université
- Déterminer quelles améliorations apporter dans ces différents axes
- Fixer des objectifs et utiliser des indicateurs pour mesurer l'évolution des axes retenus

Le handicap à l'URCA difficultés

Il est parfois délicat de trouver une réponse adaptée à un handicap

Le pluralisme des intervenants : le nombre très importants de services et directions concernés

 approche transversale difficile à retranscrire dans un schéma directeur

METHODOLOGIE

- Travail réalisé en 2015-2016 la mission handicap de l'URCA
 - définition des axes constituant le schéma directeur
 - Élaboration d'un comité directeur
 - Réunions pour obtenir les informations

METHODOLOGIE

- Reprise durant l'année 2017
- Elaboration d'un comité de pilotage
- Réunions pour déterminer les données et informations pertinentes
- Elaboration du schéma directeur
- Procédure pour permettre son adoption

Comité de pilotage

- La Mission handicap, La Direction des relations extérieures et du développement international, la Direction du patrimoine, de la logistique et du développement durable , la Direction numérique, la Direction des ressources humaines, le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS), la Direction des études et de la vie universitaire (DEVU), le Service de prévention des risques, le campus 3.0, la Bibliothèque, la Direction de la recherche, la Direction des achats, le DGS.

Axes du schéma directeur

- Axe 1 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés
- Axe 2 : Politique des ressources humaines en matière de handicap
- Axe 3 : La formation et la recherche sur le handicap
- Axe 4 : Accessibilité des services et des offres (système d'information, numérique...)
- Axe 5 : Mise en accessibilité du cadre bâti
- Axe 6 : Mettre en place des actions de sensibilisation au handicap auprès de la communauté universitaire, proposer des formations au handicap au personnel
- Axe 7 : La politique des achats

Les différents axes

- 2

Axe 1

L'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés

La Mission handicap accompagne chaque année de plus en plus d'étudiants en situation de handicap (14,5 % d'augmentation en moyenne par an)

98 étudiants étaient accompagnés par la mission en handicap en 2010



266 étudiants ont été identifiés en situation de handicap à l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour l'année universitaire 2017-2018

Le nombre d'étudiants a presque triplé

Axe 1

L'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés

L'accompagnement pendant les études

Les aides humaines et techniques

Les partenaires internes

- Le SUMPPS
- La Bibliothèque universitaire
- Le SIOU-BAIP
- La DPLDD
- La Direction du Numérique

Axe 1

L'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés

Les partenaires externes

- Les Maisons Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Le CROUS
- Les partenaires académiques
- Les services, établissements médico-sociaux, associations
- L'AGEFIPH et le FIPHFP

Axe 1

améliorations à mettre en œuvre ou à renforcer

- La coordination entre les services, directions et la Mission handicap peut encore être améliorée
- La question des effectifs (coordinatrice handicap – SUMPPS)
- D'autres initiatives en faveur de la vie étudiante peuvent être développées (culture, sport etc...)
- Développer des services dédiés à la préparation de la future vie professionnelle des étudiants

Axe 1

Objectifs

- Mise en place de référents handicap dans les composantes
- Adoption d'une Charte pour permettre aux étudiants handicapés et à la communauté universitaire de connaître la démarche à suivre pour bénéficier d'aménagements d'examens et concours à l'URCA
- Réaliser un guide destiné aux étudiants. Ce guide reprendra les activités principales de chaque service « étudiants » et précisera les activités accessibles ou spécifiques proposées aux étudiants handicapés

Axe 2 : Ressources Humaines

Statistiques

1 ^{er} janvier	Nombre de BOE	Taux
2013	28	1,29%
2014	39	1,81%
2015	51	2,30%
2016	58	2,56%

		Sexe		
Type de population		Féminin	Masculin	Total général
BIATSS		27	17	44
Enseignants et enseignants-chercheurs		7	7	14
Total général		34	24	58

Axe 2 : Ressources Humaines

- La pluridisciplinarité dans l'approche du handicap, les contacts fréquents et la coordination entre les acteurs : Organisme de placement spécialisé, fusion du SAMETH (Le service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) et de CAP emploi, le service social, le service médical, le service de la prévention des risques et la Direction des Ressources Humaines sont des atouts majeurs pour un accompagnement de qualité.
- Le service médical est la clef de voûte du dispositif : il prescrit les études de postes à partir de restrictions émises et valide les préconisations de compensation qui lui sont proposées.

Axe 2 : Ressources Humaines

Le recrutement

Pour les enseignants-chercheurs (recrutement possible sur les postes de maître de conférences), article 29 du décret du 2 septembre 2014 :

- La candidature par un Comité de sélection dans les mêmes conditions que le concours de droit commun. Le dossier du candidat est examiné en CAC et CA restreint.

Pour les personnels BIATSS, la procédure de sélection se déroule en deux temps :

- Une première appréciation des candidatures s'effectue sur dossier.
- Les candidats présélectionnés sont convoqués devant un jury de recrutement.
- Un contrat est signé pour une durée d'un an avec le candidat retenu.
- A l'issue de ces périodes contractuelles, valant stages, les candidats peuvent être titularisés si leurs compétences sont reconnues.

Axe 2 : Améliorations envisagées

- 1 Renforcer notre efficacité en interne
- 2 Renforcer le réseau de partenaires extérieurs
- 3 Renforcer le lien Personnels/Étudiants
- 4 Former les personnels
- 5 Développer l'information

Axe 2 : Objectifs

- Veiller à la mise en œuvre des aménagements et des formations nécessaires afin de favoriser l'autonomie et l'insertion professionnelle des agents concernés sur des postes conformes à leurs aptitudes et à leurs capacités
- Accompagner dans les démarches administratives les personnes dont la procédure de reconnaissance du handicap est en cours d'instruction ou qui sont déjà reconnues
- Maintenir le partenariat l'organisme de placement spécialisé afin d'optimiser les aménagements des postes
- Elaborer des supports de communication à l'égard du personnel

Axe 3 : L'enseignement et le handicap

- Différentes composantes sont concernées

L'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

Master « Handicap et besoins éducatifs particuliers » (HBEP)

**Les Master 1 et 2 Administration économique et sociale spécialité
« Interventions sanitaires et sociales » présentent également des enseignements
traitant de la question handicap**

**La licence Science et technique des activités physiques et sportives (STAPS)
intègre au cours de sa formation l'étude de l'éducation et de la motricité**

Axe 3 : la recherche

8 centres de recherche

Sciences du numérique et de l'ingénieur

- Le Centre de recherche en Sciences et Technologies de l'Information et la Communication
- Le laboratoire d'ingénierie et de science pour l'ingénieur
- le Groupe de recherche en sciences pour l'ingénieur

Biologie et de santé

- Santé Publique, Vieillesse, Qualité de Vie et Réadaptation des Sujets Fragiles - -
- Biomatériaux et Inflammation en site Osseux - -
- Une équipe d'accueil vient d'être créée au 01/01/2018 intitulée PSMS (Performance, Santé, Métrologie, Société) en interaction entre les STAPS, la Santé et les Sciences Humaines

Science de l'homme et de la société

- Cognition, Santé, Socialisation
- le Centre d'Etude et de Recherche sur les Emplois et la Professionnalisation

Axe 3 : Amélioration et objectifs

Un colloque réunissant des chercheurs issus de ces différents laboratoires sera organisé avec deux différents desseins :

- Permettre une présentation de l'ensemble de ces recherches
- Générer ou renforcer les liens déjà existants dans la communauté des chercheurs

 Objectif : 2019

Axe 4 : Accessibilité des services et des offres

Le numérique

- création du service informatique de proximité « InfoProx »
- refonte complète du site de l'URCA qu'une démarche systématique de mise en conformité « accessibilité handicap » fut appliquée

La Bibliothèque universitaire

- Le service déficient visuel
- Référentiel Marianne
 - accessibilité des locaux
 - services spécifiques

Axe 4 : Améliorations et objectifs

- Dans le cadre de ses missions de formation et d'accompagnement, la direction du numérique intègre systématiquement une composante de sensibilisation sur l'accessibilité des documents
- Les services d'accessibilité doivent être installés sur tous les postes de travail et les logiciels, que cela soit pour les personnels comme pour les étudiants

Axe 5 : Accessibilité du cadre bâti



Objectifs :

- Renforcer les relations entre les composantes et la DPLDD pour que les besoins puissent être exprimés en matière d'adaptation des locaux et de la rédaction de l'Ad'AP – Permanent
- Renforcer les relations entre les composantes et la DPLDD pour que les besoins puissent être exprimés en matière d'adaptation des locaux et de la rédaction de l'Ad'AP

Axe 6 : Sensibilisation et formation

La sensibilisation au handicap

- Les supports de communication
- Interventions auprès des lycéens
- Interventions auprès des étudiants

Formations

- Nathalie Bertault, responsable de la qualité de vie au travail et Vincent Conrad, ingénieur en prévention des risques, se déplacent dans les différentes composantes pour réaliser des formations de prévention auprès des personnels.
- Bibliothèque de l'université de Reims : l'accompagnement des personnels en termes de formation continue a été mis en place dans le cadre de la convention avec le centre de formation régional des bibliothèques Médial

Axe 6 : Améliorations et objectifs

- La rédaction puis l'adoption d'une Charte de l'aménagement des examens permettrait d'avoir un socle de référence qui pourrait être utilisé par chacun.
- Sensibiliser les personnels sur ce qu'est le handicap (temporaire ou à vie) et les difficultés rencontrées par les personnes handicapées (places de parking, circulation, etc.).

 Objectif 2020 : Développer une offre de formation Grand Est sur la thématique du handicap à destination des employeurs privés et publics

Axe 7 : Politique des achats

la Direction des Achats et des Marchés, en lien avec d'autres directions métiers, veille à répertorier les marchés qui, en fonction du secteur d'activité économique concerné, sont susceptibles d'être réservés ou de contenir des lots réservés.

Une réflexion est menée pour réserver des marchés ou des lots d'un marché sur les segments d'achat suivants :

- Entretien des espaces verts pour l'ensemble des sites de l'URCA
- Traiteurs
- Traitements des déchets

Objectif :

- Intégrer les clauses sociales dès que le marché s'y prête